

# **BUDGET PRIMITIF 2026**

## **Note brève et synthétique**

**Conseil Métropolitain du 18 décembre 2025**

### **INTRODUCTION**

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel se retrouvent les collectivités.

Depuis 2020, la crise sanitaire, la crise économique, la hausse des taux d'intérêts et des coûts de l'énergie ainsi que les effets de la loi de finances 2025 avec ses nouveaux prélèvements sur les collectivités, ont multiplié les effets pesant sur l'épargne et maintenu le climat d'incertitude.

Au moment de la rédaction de cette note, la loi de finances 2026 (LFI 26) est toujours en débat au Parlement et ne permet pas d'anticiper d'éventuels nouveaux effets pour les collectivités. De ce fait, le budget 2026 de la Métropole d'Orléans a été construit en reconduisant les mesures de la loi de finances 2025 telles que la hausse des cotisations CNRACL, le prélèvement DILICO et la baisse des compensations, sans nouvelles ponctions de l'Etat liées à la LFI 26 et en restant prudent dans l'évolution des recettes par rapport à l'année passée.

En l'absence de perspectives la vigilance doit rester de mise sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement car l'évolution des recettes ne permet plus de couvrir l'ensemble des hausses de dépenses subies. Ainsi, le maintien des efforts de gestion engagé sur l'année 2025 permet à la Métropole d'Orléans de proposer un niveau d'épargne nette en augmentation de 2 M€ à 22 M€ tout en poursuivant la stabilisation des taux de fiscalité.

Le niveau d'investissement reste également important avec au global 149,5 M€ de crédits de paiement proposés, dont 109,7 M€ au budget principal, tout en stabilisant l'encours de dette après une forte diminution réalisée sur l'année 2025.

Cette note synthétique présente les principaux éléments financiers de ce budget primitif 2026.

## PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

La présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le conseil métropolitain, budget principal et budgets annexes cumulés.

Il s'agit d'un agrégat ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux et additionnant l'ensemble des crédits inscrits, sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

Pour 2026, les budgets agrégés présentent un montant global de recettes et dépenses réelles de **594,4 M€**.

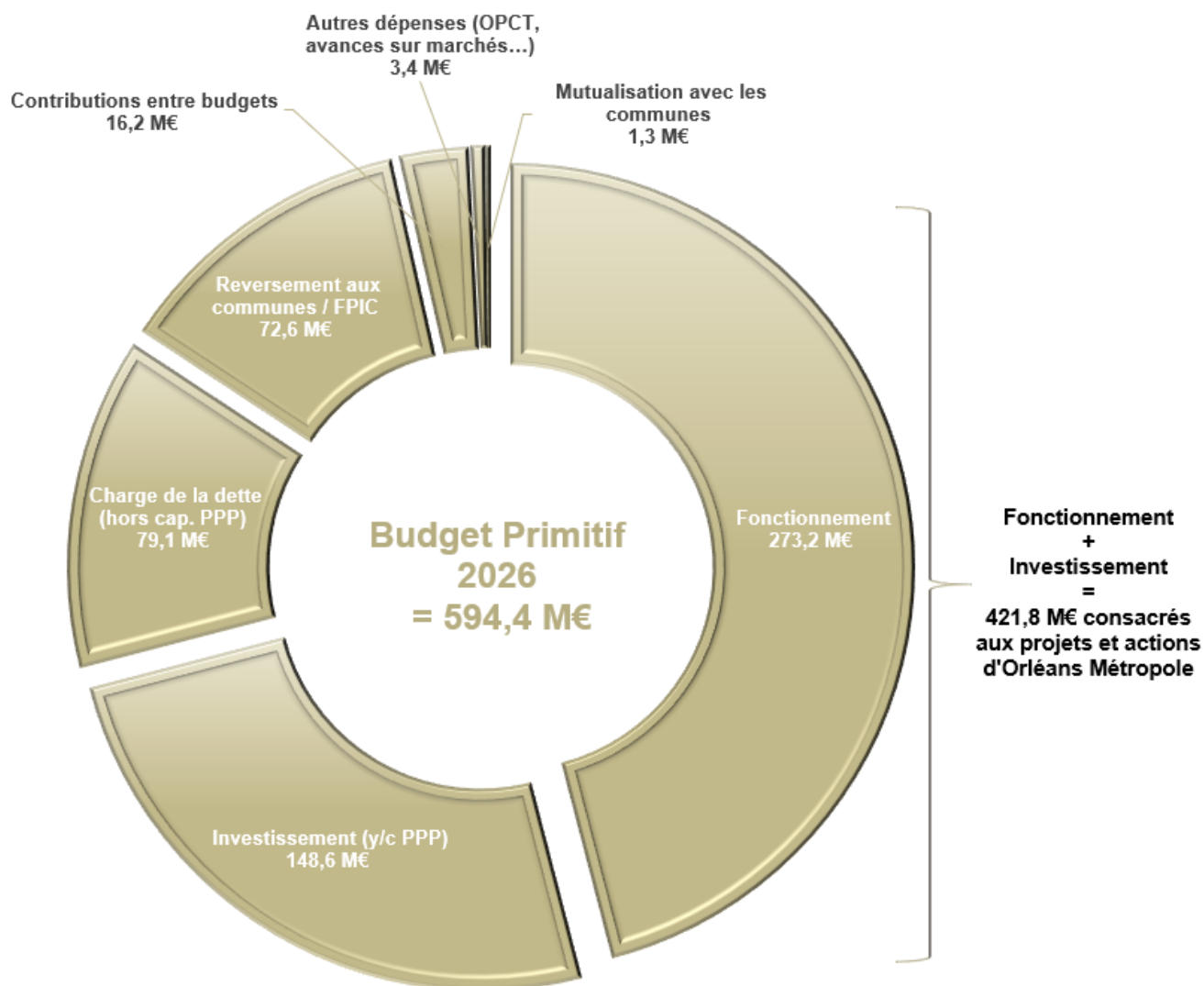
INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	EVOL° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>255,6 M€</b>	<b>303,8 M€</b>	<b>48,2 M€</b>
dont recettes réelles	46,9 M€	53,4 M€	6,5 M€
dont emprunt	99,9 M€	79,7 M€	-20,2 M€
dont recettes d'ordre	108,8 M€	170,8 M€	61,9 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>255,6 M€</b>	<b>303,8 M€</b>	<b>48,2 M€</b>
dont dépenses réelles d'équipement	158,7 M€	149,5 M€	-9,3 M€
dont autres dépenses réelles	9,0 M€	6,9 M€	-2,0 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	60,5 M€	60,7 M€	0,2 M€
dont dépenses d'ordre	27,4 M€	86,7 M€	59,3 M€

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	EVOL° M€
<b>RECETTES CUMULEES</b>	<b>476,9 M€</b>	<b>480,7 M€</b>	<b>3,9 M€</b>
dont recettes réelles	456,0 M€	461,4 M€	5,4 M€
dont recettes d'ordre	20,9 M€	19,3 M€	-1,5 M€
<b>DEPENSES CUMULEES</b>	<b>476,9 M€</b>	<b>480,7 M€</b>	<b>3,9 M€</b>
dont dépenses réelles	374,5 M€	377,3 M€	2,8 M€
dont dépenses d'ordre	102,3 M€	103,4 M€	1,1 M€

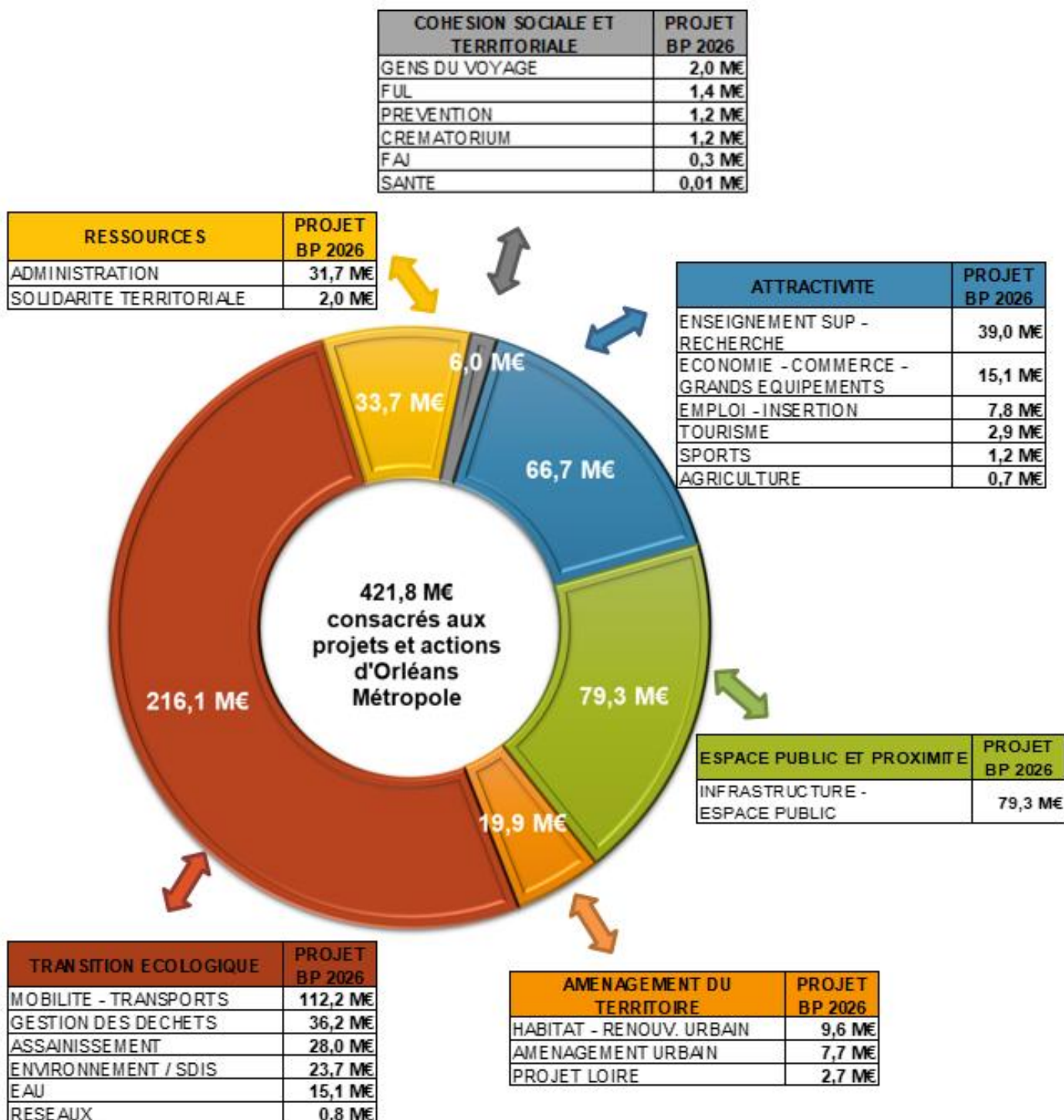
<b>DEP/REC. REELLES CUMULEES</b>	<b>602,8 M€</b>	<b>594,4 M€</b>	<b>-8,4 M€</b>
<b>TOTAL 2 SECTIONS</b>	<b>732,5 M€</b>	<b>784,6 M€</b>	<b>52,1 M€</b>

Sur un budget total de 594,4 M€ :

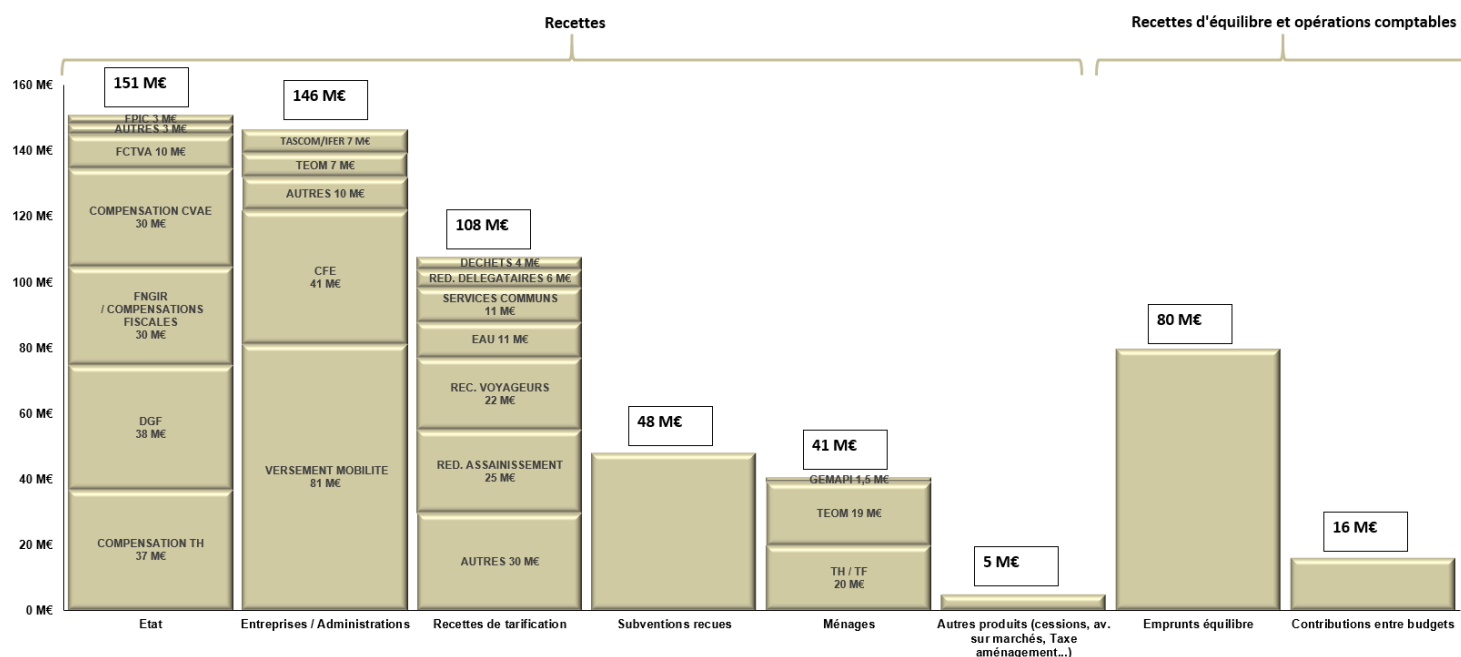
- 421,8 M€ sont consacrés aux actions et projets ;
- 172,7 M€ sont destinés notamment aux reversements aux communes et au FPIC (72,6 M€), au remboursement de la dette hors capital PPP (79,1 M€) et aux contributions entre budgets (16,2 M€).



Les 421,8 M€ (fonctionnement et investissement cumulés) consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole se répartissent de la manière suivante :



Le financement des 594,4 M€ de dépenses d'Orléans Métropole se répartit comme suit :



### Épargne :

Le budget 2026 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 103,9 M€, et une épargne brute, après attribution de compensation d'investissement de 95,2 M€.

Le budget primitif 2026 présente un autofinancement consolidé de 35 M€ en hausse de 3 M€ par rapport au budget primitif 2025.

La contribution de chaque budget aux soldes intermédiaires de gestion est détaillée dans le tableau ci-dessous :

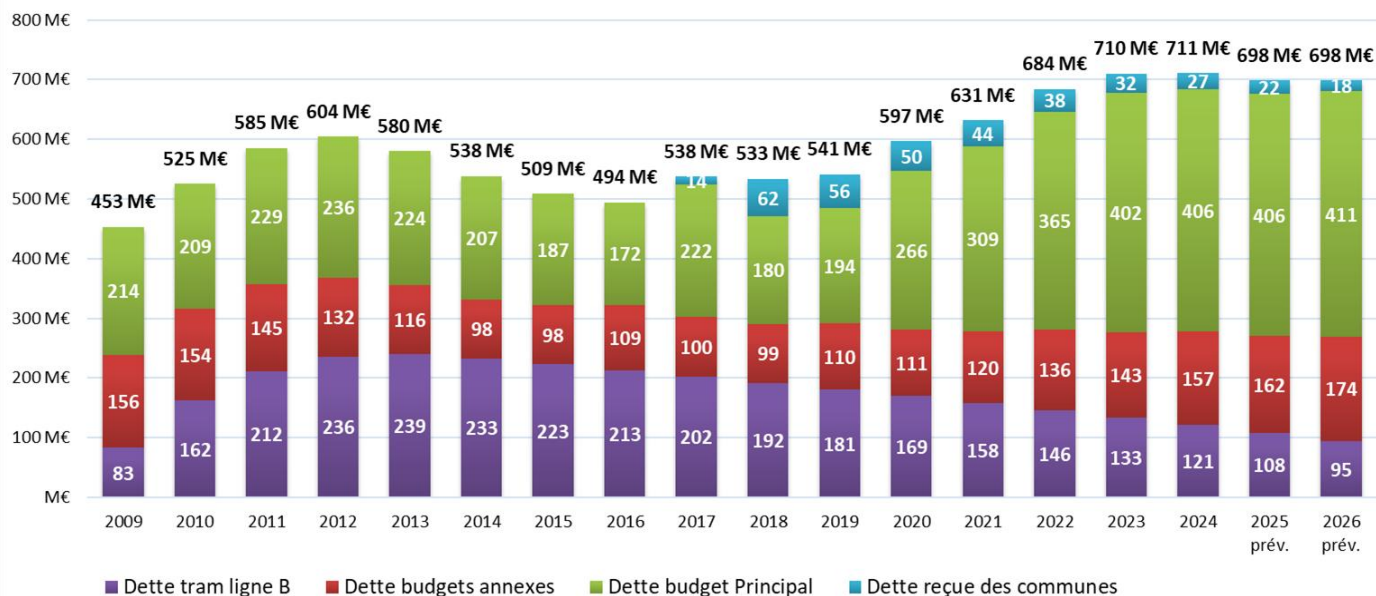
BUDGETS PRIMITIFS	Principal	Assaint	Transports	CFA	Créma.	Pépinnières	Parkings	Marché de gros	Eau	CUMULS
Recettes de gestion (1)	289,2 M€	26,8 M€	118,4 M€	4,5 M€	1,1 M€	3,5 M€	0,7 M€	0,0 M€	16,5 M€	460,6 M€
Dépenses de gestion (2)	233,1 M€	16,7 M€	90,7 M€	4,4 M€	0,8 M€	1,8 M€	0,2 M€	0,0 M€	8,9 M€	356,7 M€
<b>Épargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>56,1 M€</b>	<b>10,1 M€</b>	<b>27,7 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,3 M€</b>	<b>1,6 M€</b>	<b>0,5 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>7,6 M€</b>	<b>103,9 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	10,0 M€	0,8 M€	6,6 M€	0,0 M€		0,4 M€			0,6 M€	18,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,3 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,8 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€	0,0 M€		0,4 M€
<b>Épargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>46,3 M€</b>	<b>8,9 M€</b>	<b>21,0 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,3 M€</b>	<b>1,3 M€</b>	<b>0,5 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>6,8 M€</b>	<b>85,1 M€</b>
Attribution de compensation investissement (9)	10,1 M€									10,1 M€
<b>Épargne brute corrigée AC inv (10) = (8) - (9)</b>	<b>56,4 M€</b>	<b>8,9 M€</b>	<b>21,0 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,3 M€</b>	<b>1,3 M€</b>	<b>0,5 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>6,8 M€</b>	<b>95,2 M€</b>
Remboursement de capital (11)	34,4 M€	2,8 M€	20,9 M€	0,0 M€		1,2 M€			0,9 M€	60,2 M€
<b>Épargne disponible (12) = (10) - (11)</b>	<b>22,0 M€</b>	<b>6,2 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,3 M€</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,5 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>5,9 M€</b>	<b>35,0 M€</b>

**Section d'investissement :**

**Au total, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées en 2026 pour près de 149 M€ de crédits dont 146,7 M€ sont gérés en APCP (détail par budget à suivre).**

Fin 2025, l'encours de dette global sera de 698,28 M€ contre 710,61 M€ fin 2024, soit une diminution de plus de 12 M€.

**Evolution de l'encours de dette global en M€**



Fin 2026, compte tenu des remboursements de capital, des emprunts nouveaux à souscrire et des prévisions de réalisation budgétaire, la dette se maintiendra en deçà de 700 M€ pour une capacité de désendettement du budget principal, après AC, proche de 7 ans.

## BUDGET PRINCIPAL

Pour 2026, le budget présente un autofinancement de l'ordre de 22 M€, en hausse de 2,1 M€ par rapport au budget 2025.

Budget Principal	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	262,1 M€	280,1 M€	285,7 M€	282,3 M€	289,2 M€
Dépenses de gestion (2)	209,2 M€	217,8 M€	219,7 M€	227,4 M€	233,1 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>52,9 M€</b>	<b>62,2 M€</b>	<b>66,0 M€</b>	<b>54,9 M€</b>	<b>56,1 M€</b>
Intérêts de la dette (4)	3,7 M€	10,5 M€	12,0 M€	10,9 M€	10,0 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,3 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,3 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>49,3 M€</b>	<b>51,8 M€</b>	<b>54,0 M€</b>	<b>44,0 M€</b>	<b>46,3 M€</b>
Attribution compensation invt reçue (8)	10,7 M€	10,7 M€	10,2 M€	10,1 M€	10,1 M€
<b>Epargne brute corrigée (9) = (7) + (8)</b>	<b>60,0 M€</b>	<b>62,5 M€</b>	<b>64,2 M€</b>	<b>54,0 M€</b>	<b>56,4 M€</b>
Remboursement de capital (10)	29,9 M€	31,8 M€	33,0 M€	34,2 M€	34,4 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	<b>30,1 M€</b>	<b>30,7 M€</b>	<b>31,2 M€</b>	<b>19,9 M€</b>	<b>22,0 M€</b>

### 1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont présentées en évolution apparente de + 7,2 M€.

Il est précisé que lors de la construction budgétaire 2025, la loi de finances 2025 a prévu la mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) correspondant à un prélèvement sur les recettes de la Métropole évalué initialement à 4,5 M€ et considéré comme une diminution des recettes fiscales. Courant 2025, le décret d'application a précisé les modalités comptables du DILICO et notamment le principe de reversement (plutôt que de prélèvement) des recettes par les collectivités ainsi que son montant définitif à 4,2 M€ pour la Métropole. Ainsi, la contribution au DILICO a été réimputée en dépense de fonctionnement en décision modificative 2025.

Après retraitement de cet effet, les recettes de fonctionnement évoluent de + 2,7 M€ soit + 1 % par rapport au budget primitif 2025. Cette évolution s'explique notamment par :

- la hausse des recettes fiscales et assimilées de 1,5 M€ ;
- la prise en compte du premier reversement de la quote-part du DILICO 2025 (30 % des 90 % versés), soit 1,2 M€ ;
- la hausse des autres recettes de fonctionnement de 0,8 M€ ;
- la perception de la taxe de séjour départementale de 0,2 M€ nécessitant un reversement identique au Département (équilibré en dépenses / recettes) ;
- la diminution de la dotation globale de fonctionnement de 1,3 M€.

	Budget primitif 2025	Projet de budget primitif 2026	Evol BP 2025 / Projet BP 2026
Taxe sur le foncier bâti	27,2 M€	27,6 M€	0,4 M€
TEOM	26,1 M€	26,7 M€	0,6 M€
Taxe d'habitation	1,9 M€	1,4 M€	-0,5 M€
Fraction compensatoire de la TH	36,6 M€	36,7 M€	0,1 M€
Taxe GEMAPI	1,5 M€	1,5 M€	0,0 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Rôles supplémentaires TH TF TFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Impôts économiques (hors compensation)	97,2 M€	97,9 M€	0,7 M€
Compensations (ménages, économiques)	9,4 M€	9,6 M€	0,2 M€
Reversement du FPIC	2,7 M€	2,8 M€	0,1 M€
Reversement Etat - DILICO		1,2 M€	1,2 M€
Prélèvement Etat - DILICO	-4,5 M€		4,5 M€
<b>Sous total recettes fiscales et assimilées</b>	<b>198,8 M€</b>	<b>206,1 M€</b>	<b>7,3 M€</b>
Attributions de compensations reçues	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€
Taxe de séjour	2,1 M€	2,2 M€	0,2 M€
Autres recettes	30,9 M€	31,7 M€	0,8 M€
Remboursement services communs	10,4 M€	10,5 M€	0,2 M€
Dotations Globales de Fonctionnement	39,2 M€	38,0 M€	-1,3 M€
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>282,3 M€</b>	<b>289,5 M€</b>	<b>7,2 M€</b>

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement du budget principal sont inscrites à hauteur de 243,2 M€, en évolution apparente de + 4,9 M€ par rapport au budget 2025.

A périmètre constant (hors Festival de Loire et DILICO), les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 239 M€, soit une progression de + 1 M€.

Il convient de noter que la métropole d'Orléans a inscrit 4,2 M€ au titre du DILICO pour le budget primitif 2026, (montant identique à celui notifié en 2025) compte tenu de la possible reconduction de ce dispositif tel que précisé dans la loi de finances 2025 pour les EPCI.

	Budget primitif 2025	Projet de budget primitif 2026	Evol BP 2025 / Projet BP 2026
Charges à caractère général	57,1 M€	56,9 M€	-0,2 M€
Autres charges de gestion courante	31,3 M€	29,8 M€	-1,5 M€
Charge de personnel	63,8 M€	66,1 M€	2,3 M€
Frais financiers	10,9 M€	10,0 M€	-0,9 M€
Subvention aux budgets annexes	14,3 M€	13,4 M€	-0,9 M€
Dt subvention budget annexe transport	11,2 M€	10,4 M€	-0,8 M€
FPIC	1,3 M€	1,2 M€	-0,2 M€
Attributions de compensations versées / DSC	58,3 M€	60,7 M€	2,4 M€
DILICO		4,2 M€	4,2 M€
Reversement de fiscalité	0,9 M€	0,9 M€	0,0 M€
Autres charges	0,1 M€	0,1 M€	0,02 M€
<b>Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>237,9 M€</b>	<b>243,2 M€</b>	<b>5,3 M€</b>
Festival de Loire	0,4 M€	0,0 M€	-0,4 M€
<b>Dépenses Réelles de fonctionnement</b>	<b>238,3 M€</b>	<b>243,2 M€</b>	<b>4,9 M€</b>

### 3. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal 2026 gérés en autorisation de programme - crédits de paiement (APCP) sont proposées à hauteur de 109,7 M€.

Les AP dont les CP 2026 sont supérieurs à 1 M€ sont les suivantes :

Libellé AP	BP 2026
UNIVERSITE	30,4 M€
PROGRAMME RUES - INV COURANTS	17,1 M€
VOIRIES STRUCTURANTES - INV COURANTS	6,2 M€
GESTION ESPACE PUBLIC - INV COURANTS	5,3 M€
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	4,3 M€
ANRU 2	3,7 M€
GESTION ESPACE PUBLIC - PARC AUTO ET VEHICULES METIER	3,3 M€
ZAE - INV COURANTS	3,1 M€
GESTION DES DECHETS - INV COURANTS	3,1 M€
ITINERAIRES CYCLABLES - INV COURANTS	2,6 M€
RESIDENCE DES APPRENTIS	2,5 M€
FONDS DE SOLIDARITE COMMUNES - INV COURANTS	2,0 M€
HABITAT-LOGEMENT - INV COURANTS	1,7 M€
SYSTEMES D INFORMATION - INV COURANTS	1,4 M€
TETE NORD DU PONT DE L EUROPE	1,3 M€
VOIRIES STRUCTURANTES - TRAVAUX - INV COURANTS	1,3 M€
RENOVATION ENERGETIQUE PARC LOGEMENT - INV COURANTS	1,3 M€
CIRCULATION - INV COURANTS	1,3 M€
PLACE D'ARC	1,0 M€
OUVRAGES D'ART - INV COURANTS	1,0 M€
GEMAPI - INV COURANTS	1,0 M€
EAUX PLUVIALES - INV COURANTS	1,0 M€

A ces crédits de paiement s'ajoutent les dépenses d'équipement gérées hors AP relatives aux subventions d'investissement versées aux budgets annexes ainsi que les autres immobilisations financières pour un montant total de 2,7 M€, ainsi que les dépenses liées au PPP pour 0,1 M€.

### 4. Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

Pour 2026, la recette attendue au titre du FCTVA, évaluée sur la base des prévisions de décaissements de dépenses d'équipement éligibles, est inscrite pour 9,7 M€.

Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (22 M€).

Le produit du reversement des amendes de police liées à la sécurité routière est attendu à hauteur de 2,1 M€ pour 2026.

Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT. Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 10,071 M€ en stabilité par rapport au budget primitif 2025.

Le budget primitif 2026 prévoit des cessions à hauteur de 0,7 M€ principalement liée au site des Groues.

## BUDGETS ANNEXES

Orléans métropole dispose de 10 budgets annexes. Sont présentés ci-après les budgets dont le financement repose majoritairement sur une taxe ou redevance (budgets assainissement et eau) ainsi que sur le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal (budgets Transport, CFA, Pépinières).

### 1. Budget annexe transport

Le budget annexe transport recouvre l'ensemble de l'offre de mobilité avec les tramways, les bus, les vélos, le Batoloire et le transport à la demande.

En 2025, un nouveau contrat de DSP a débuté avec la société Kéolis.

Ce contrat de délégation de service public présente également un nouvel équilibre financier avec un niveau de contribution de la collectivité moins élevé (passe de 86,5 M€ en 2024 à une prévision de 84,4 M€ en 2025 et 85,6 M€ en 2026).

#### Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 118,4 M€ en diminution de 2,5 M€ par rapport au BP 2025. A périmètre constant (hors fonds de réserve), les recettes sont en hausse de 1,3 M€ avec notamment :

- l'augmentation du produit de versement mobilité à taux constant (+ 1,3 M€) ;
- l'augmentation des recettes de la DSP (+ 0,8 M€) ;

En 2026, l'équilibre de la section de fonctionnement sera assuré par une subvention du budget principal de 10,4 M€, en baisse de 0,8 M€ par rapport au budget 2025.

Les autres subventions, attendues à hauteur de 2 M€, sont composées principalement de :

- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat (1,824 M€) ;
- la subvention au titre des transports scolaires versée par le conseil régional (0,134 M€).

#### Dépenses de fonctionnement :

Dans le cadre du contrat de délégation de service public des services de mobilité, le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe.

Les charges de la DSP transport urbain s'élèvent à 85,559 M€ en diminution de 0,946 M€ par rapport au BP 2025. Cette enveloppe comprend les charges de mesure de la qualité de service du réseau TAO (0,080 M€) réalisé par un cabinet indépendant ainsi que les impacts du versement mobilité régional.

Les autres dépenses concernent essentiellement les :

- autres charges à caractère général (2,4 M€) ;
- charges de personnel (2 M€) ;
- autres charges de gestion courante (0,818 M€) ;
- frais financiers – intérêts de la dette (6,620 M€).

#### Capacité d'autofinancement :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2024	BP 2025
Recettes de gestion (1)	113,0 M€	117,1 M€
Dépenses de gestion (2)	91,9 M€	92,0 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	21,1 M€	25,0 M€
Frais financiers / PPP (4)	9,0 M€	7,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	9,0 M€	3,8 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	20,8 M€	21,1 M€
Remboursement de capital (10)	20,7 M€	21,1 M€
<b>Epargne disponible (11) = (9) - (10)</b>	0,1 M€	0,04 M€

**Dépenses d'investissement :**

Les principales dépenses d'investissement structurantes portent sur le renouvellement de la flotte de bus du réseau TAO (8,460 M€).

Le reste du programme d'investissement 2026, se répartie entre les opérations courantes et normatives liées aux patrimoines existants pour un montant total de 7,165 M€ et les projets nouveaux pour 2,200 M€.

Les opérations courantes comprennent principalement :

- le programme pluriannuel d'investissement portant sur les travaux courants de rénovation ou d'amélioration des bâtiments, des sites, des équipements industriels et outillages ainsi que des systèmes informatiques pour le bon fonctionnement du réseau TAO (2,635 M€) ;
- les travaux de la ligne A (1,332 M€) ;
- les travaux de sécurisation des carrefours tramway (0,730 M€) ;
- les travaux de la ligne B (0,774 M€) ;
- les travaux de mise en accessibilité du réseau bus (0,400 M€) ;
- les travaux sur les rames 302 à la suite du sinistre de la station de lavage (0,390 M€) ;
- l'adaptation du réseau bus afin d'anticiper les travaux de modification de voirie (0,175 M€).

Les projets nouveaux parmi lesquels :

- la modernisation billettique (0,840 M€) ;
- le renouvellement des rames 301 (0,760 M€) ;
- l'adaptation des locaux et dépôts dans le cadre du décret tertiaire (0,250 M€) ;
- la rénovation des abris du tramway de la ligne A (0,170 M€) ;
- les études TCSP (0,150 M€) ;

Le remboursement du capital de la dette (20,850 M€)

**Recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement correspondent à l'emprunt d'équilibre pour 17,706 M€.

## 2. Budget annexe assainissement

Les recettes réelles de fonctionnement sont projetées à (26,837 M€) en stabilité par rapport au BP 2025 et concernent principalement :

- le produit de redevance d'assainissement (24,410 M€) ;
- la redevance du système d'assainissement collectif pour 0,733 M€ qui vient remplacer la redevance modernisation ;
- la recette de dépotages dans les stations d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin et d'Orléans La Source (0,610 M€).

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 16,712 M€ avec essentiellement :

- les charges à caractère général pour 11,087 M€ correspondant notamment à :
  - l'exploitation des stations d'épuration externalisées (6,567 M€) ;
  - l'exploitation en régie de la station d'épuration de La Source (0,781 M€) ;
  - les prestations et fluides (2,824 M€) ;
- les frais liés au personnel pour 4,750 M€ ;

La capacité d'autofinancement du budget annexe s'élève à 6,2 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025 :

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
Recettes de gestion (1)	26,9 M€	26,8 M€
Dépenses de gestion (2)	17,4 M€	16,7 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>9,5 M€</b>	<b>10,1 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	0,9 M€	0,8 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,3 M€	0,3 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>8,4 M€</b>	<b>8,9 M€</b>
Remboursement de capital (8)	2,6 M€	2,8 M€
<b>Epargne disponible (9) = (7) - (8)</b>	<b>5,8 M€</b>	<b>6,2 M€</b>

Les dépenses d'équipement sont proposées en 2026 à hauteur de 9,305 M€ et comprennent notamment :

- les travaux structurants (2,765 M€)
- les travaux de réhabilitation (2,529 M€)
- les travaux sur les station d'épurations (3,171 M€).

A fin 2025, l'encours de dette du budget annexe sera de 21 M€ et il est prévu en stabilité sur l'année 2026.

### 3. Budget annexe eau

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 16,520 M€ en augmentation de 1,263 M€ (dont 1,037 M€ de redevances reversées) et comprennent notamment les produits :

- de vente d'eau (part variable) pour un montant de 10,170 M€ ;
- la location de compteurs pour un montant de 3,100 M€ ;
- de redevance facturée à l'usager et reversée ensuite à l'Agence de l'eau (2,747 M€) ;
- de refacturation des travaux de branchements eau potable (0,170 M€).

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9,683 M€ en augmentation par rapport au BP 2025 de 1,033 M€ et comprennent notamment :

- les frais de personnel (1, 870 M€) ;
- les charges à caractère général (4, 568 M€) ;
- les frais financiers (0, 608 M€)
- les autres charges de gestion courante (0, 360 M€) correspondent principalement aux charges indirectes refacturées par le budget principal
- les atténuations de produits (2,100 M€) en augmentation de 0,700 M€ à la suite de l'ajustement de la redevance prélèvement ressource en eau.

<b>BUDGET ANNEXE EAU</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
Recettes de gestion (1)	15,3 M€	16,5 M€
Dépenses de gestion (2)	7,8 M€	8,9 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>7,5 M€</b>	<b>7,6 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	0,7 M€	0,6 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,2 M€	0,2 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>6,6 M€</b>	<b>6,8 M€</b>
Remboursement de capital (8)	1,0 M€	0,9 M€
<b>Epargne disponible (9) = (7) - (8)</b>	<b>5,7 M€</b>	<b>5,9 M€</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 7,959 M€ et comprennent les réhabilitations courantes de canalisations, le déploiement de la télérelève, l'accompagnement de projets urbains structurants, la sécurisation de la ressource en eau...

Les recettes correspondent à l'emprunt d'équilibre de 1,952 M€ ainsi qu'à une recette de 0,023 M€ au titre d'une subvention de l'Agence de l'eau et à un fonds de concours de 0,063 M€.

A fin 2025 l'encours de la dette s'établit à 15 M€. A la fin de l'année 2026, l'encours de dette est estimé à 15 M€.

#### 4. Budget annexe centre de formation des apprentis

Pour 2026, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 4,518 M€ avec notamment :

- 3,6 M€ de subventions des opérateurs de compétences ;
- 0,55 M€ de participation d'équilibre du budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4,450 M€ dont :

- 3,4 M€ de charges de personnel
- 0,6 M€ de charges à caractère général.

BUDGET ANNEXE CFA	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	4,7 M€	4,5 M€
Dépenses de gestion (2)	4,6 M€	4,4 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,1 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	0,01 M€	0,01 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,003 M€	0,003 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>0,1 M€</b>	<b>0,1 M€</b>
Remboursement de capital (8)	0,04 M€	0,04 M€
<b>Epargne disponible (9) = (7) - (8)</b>	<b>0,05 M€</b>	<b>0,03 M€</b>

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2026 (0,290 M€) concernent principalement le renouvellement du matériel informatique et logiciels et des travaux bâtimentaires.

L'encours de dette du budget annexe est de 0,415 M€ au 31 décembre 2025 sans nouvel emprunt mobilisé sur l'année 2025. Il n'est pas prévu de nouvel emprunt sur l'année 2026.

Le budget annexe CFA est équilibré par une subvention d'équilibre versée par le budget principal à hauteur de 0,55 M€ pour 2026.

#### 5. Budget annexe Pépinières

En fonctionnement, le budget annexe « Pépinières » comptabilise les recettes (loyers et charges facturés aux entreprises) et les dépenses liées à la construction et au fonctionnement des trois pépinières ainsi que du LAB'O et de l'Agreen LAB'O.

Les recettes réelles inscrites au budget correspondent aux loyers et charges facturés aux entreprises locataires des pépinières (1,2 M€), ainsi qu'à la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le budget principal (2,2 M€).

BUDGET ANNEXE PEPINIERS	BP 2025	BP 2026
Recettes de gestion (1)	3,6 M€	3,5 M€
Dépenses de gestion (2)	1,9 M€	1,8 M€
<b>Epargne de gestion (3) = (1) - (2)</b>	<b>1,7 M€</b>	<b>1,6 M€</b>
Frais financiers / PPP (4)	0,5 M€	0,4 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,0 M€	0,0 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
<b>Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)</b>	<b>1,2 M€</b>	<b>1,3 M€</b>
Remboursement de capital (8)	1,2 M€	1,2 M€
<b>Epargne disponible (9) = (7) - (8)</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,1 M€</b>

A la fin de l'année 2026, l'encours de dette du budget annexe Pépinières sera de 11,9 M€ (- 1,1 M€ par rapport à la fin de l'année 2025). Il n'est pas prévu de nouvel emprunt sur l'année 2026.